

# L'Observatoire des mortalités et des affaiblissements de l'abeille Auvergne-Rhône-Alpes



Bulletin d'informations de Février 2020 du 06/03/2020



## Bulletin Mensuel de l'observatoire des mortalités et des affaiblissements de l'abeille Février 2020

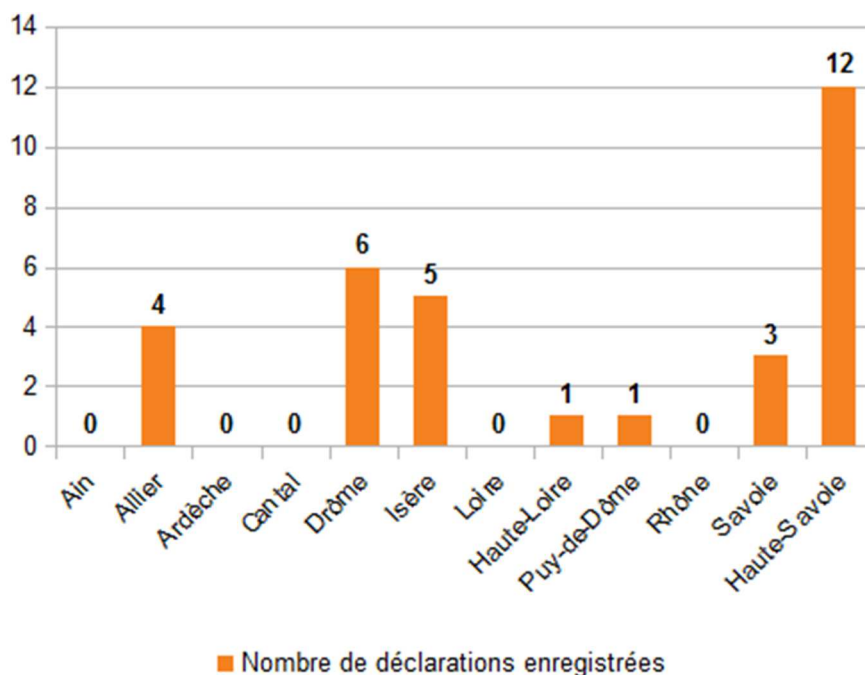
**L'OMAA a enregistré 32 déclarations au mois de février. Varroa est la cause principale des affaiblissements signalés en cette fin d'hiver comme le mois précédent.**

La majorité des déclarations (29) n'ont pas été suivies d'une investigation, le varroa ayant été identifié par les déclarants comme la cause principale de l'affaiblissement ou de la mortalité des colonies concernées.

Trois visites ont été réalisées. Le trop grand délai écoulé entre la dernière visite au rucher et la constatation des troubles rend parfois les investigations difficiles. Dans ces cas, la probabilité d'identifier la cause des affaiblissements est fortement diminuée.

Attention, certaines colonies arrivent à bout de leurs réserves.

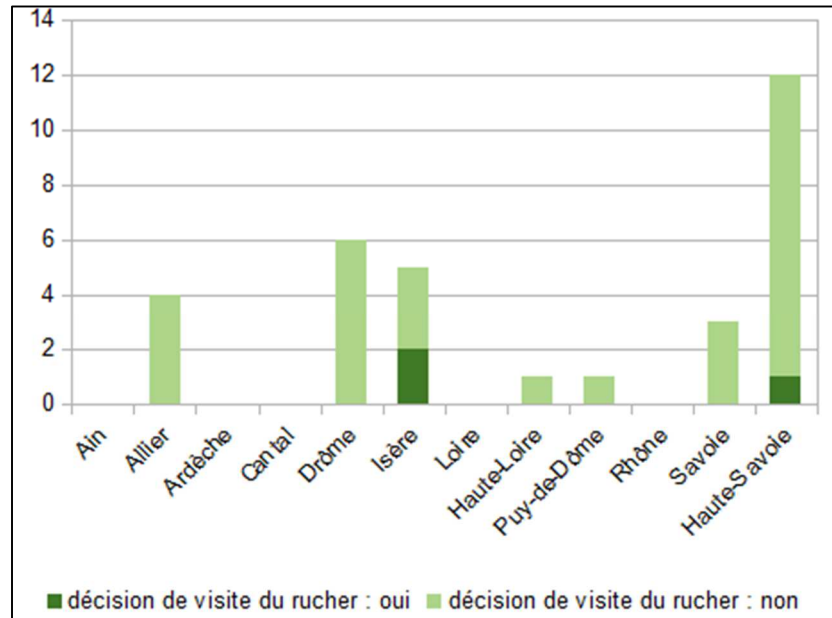
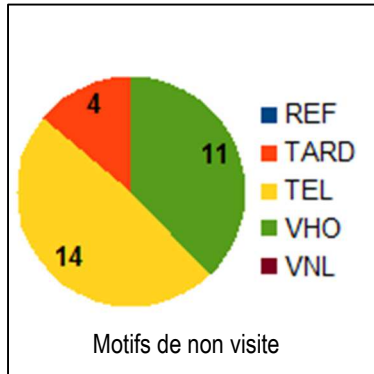
Une charge importante en varroas est souvent mise en évidence : l'évaluation de la pression d'infestation avant le printemps est capitale pour la santé des colonies et la production de miel. Ne pas hésiter à réaliser des comptages sur langes graissés (évaluation des chutes naturelles des varroas) ou par lavage à l'alcool ou au sucre glace (évaluation des varroas phorétiques).



## Nombres de déclarations, selon les types de suspicions

En Février comme en janvier toutes les déclarations ont été orientée 3ème voie (autres troubles) c'est-à-dire qu'elles ne relevaient pas d'un cas de danger sanitaire, et ne correspondaient pas au profil type de mortalité aiguë souvent associée à une suspicion d'intoxication.

## Nombre de visites de ruchers



Les déclarations ne sont pas toujours suivies de visites de ruchers. A cela plusieurs raisons :

- L'apiculteur ne le souhaite pas (REF)
- La déclaration est trop tardive par rapport à la date de constat des troubles. Dans ce cas un diagnostic n'est plus possible (TARD)
- L'apiculteur a nettoyé et reconditionné son rucher. Dans ce cas un diagnostic n'est également plus possible (VNL)
- Parfois il est possible d'identifier avec certitude l'origine des problèmes au cours d'une conversation téléphonique (TEL)
- Enfin la visite du rucher peut s'effectuer en dehors du cadre de l'OMAA (VHO, visite privée) et dans ce cas elle n'est pas comptabilisée au titre de l'OMAA

## Cartographie des déclarations

